

C.I.J.

Communiqué n° 58/17
(non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui, le 1er octobre 1958, une audience en l'affaire relative à l'application de la Convention de 1902 pour régler la tutelle des mineurs (Pays-Bas c. Suède).

M. Rolin, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, a terminé sa plaidoirie au nom du Gouvernement suédois.

La Cour tiendra sa prochaine audience le vendredi 3 octobre 1958, à 10 h. 30, pour entendre le conseil du Gouvernement des Pays-Bas, M. le professeur Kisch, en sa réplique.

La Haye, le 1er octobre 1958.

I.C.J.

Communiqué No. 58/17
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

Today, October 1st, 1958, the International Court of Justice held a sitting in the case concerning the application of the Convention of 1902 governing the guardianship of infants (Netherlands v. Sweden).

M. Rolin, Professor at the Free University of Brussels, concluded the case for the Swedish Government.

The Court will hold its next sitting on Friday, October 3rd, 1958 at 10.30 a.m. to hear Professor Kisch, Counsel for the Government of the Netherlands, in his Reply.

The Hague, October 1st, 1958.
